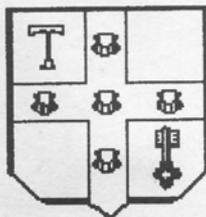


LE PETIT PÉRONNAIS

N°39



DE SEPTEMBRE 2005 à DECEMBRE 2005

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron



Ces cartes de vœux datent de 1913 d'après le cachet de la poste de l'époque. En ce temps là, on n'avait pas le courriel, le portable... Et le bon vieux téléphone? Le temps où chaque maison serait équipée d'un appareil était encore bien loin. C'est par l'image, accompagnée d'un texte aux mots recherchés et couchés sur la carte d'une écriture toute en pleins et déliés, que l'auteur adressait ses vœux aux personnes qui lui étaient chères. Il confiait alors le précieux message au facteur, homme vénéré autant qu'attendu, pilier du service public qu'était la Poste en un temps lointain où les mots « produits financiers » ou « placements » ne faisaient pas partie de son vocabulaire.



Toute l'équipe municipale s'associe à celle de la rédaction du Petit Péronnais pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année. Que 2006 soit pour vous et votre famille une année de bonheur, de réussite et de paix.

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINSLogras

Dementhon C 04 50 56 38 10

option homéopathie

Saint-Jean de Gonville

Mogenet P.A. 04 50 56 44 21

Dr Brigitte Fleury 04 50 48 60 22

Collonges

Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRESaint-Genis

Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIESThoiry

Les Monts Jura 04 50 41 20 31

Val Santé 04 50 20 87 57

Collonges

Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERELéaz

Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIALSaint - Genis

04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE

04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIESaint-Genis ADAPA

04 50 28 27 27

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50.48.09.86

Mission Locales Action Jeunes Gex 04.50.41.60.46

Service emploi de la CCPG Divonne 04.50.20.32.27

ANPE St-GENIS 04 50.28.24.14

C.M.P (Centre Médico-Psychologique) 04 50.42.85.47

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	1014
Trésorerie Gex	04 50 41 51 01
Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30	

ECOLE PRIMAIRE

04 50 56 37 52

CENTRE AERE

04 50 48 31 52

E-mail : centre.loisirs.perons@wanadoo.fr

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE

04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 17h00 à 18h30

Le vendredi de 16h30 à 19h00

Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

TAXI

Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE

04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

de 15 h à 17 h

-le samedi de 9 h à 12 h

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et

de 13 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et

de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00

-tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00

-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS

04 50 20 65 86

Service objets encombrants

Ramassage du tri-sélectif : le lundi

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78

Fax : 04 50 59 49 54

E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi : 8h30-12h 13h30-17h30

Jeudi : 13h30—17h30

Mardi : 13h30-18h30

Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h30

Mercredi : 9h - 12h

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2005-2006**DECEMBRE 2005**

03/12/2005 au 10/12/2005 **LOTZ-MATTERN**
 10/12/2005 au 17/12/2005 **ARBEZ**
 17/12/2005 au 24/12/2005 **PEL**
 24/12/2005 au 03/01/2006 **DOREAU**
 31/12/2005 au 07/01/2006 **MAISSA**

JANVIER 2006

07/01/2006 au 14/01/2006 **MASCETTI**
 14/01/2006 au 21/01/2006 **LARTAUD**
 21/01/2006 au 28/01/2006 **MERCIER**
 28/01/2006 au 04/02/2006 **BOUVIER**

FEVRIER 2006

04/02/2006 au 11/02/2006 **SAVARIAU**
 11/02/2006 au 18/02/2006 **LOTZ-MATTERN**
 18/02/2006 au 25/02/2006 **BARBOTIN**
 25/02/2006 au 04/03/2006 **COTTIN**

MARS 2006

04/03/2006 au 11/03/2006 **PAOLI**
 11/03/2006 au 18/03/2006 **DRAI**
 18/03/2006 au 25/03/2006 **ROBERT**
 25/03/2006 au 01/04/2006 **DOREAU**

Dates sous réserve de changement en cours d'année, en cas de doute appeler le 15

La garde commence le jour indiqué à 18 heures et se termine le jour indiqué à 18 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERSONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde.
St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

		CCPG	PAGE 14
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	ENVIRONNEMENT	PAGE 14
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	INFO	PAGE 15
LE CARNET	PAGE 4	LES SOCIETES	PAGE 17
EDITO	PAGE 5	PETITES ANNONCES	PAGE 22
LA MAIRIE	PAGE 6	LE PORTRAIT	PAGE 23
INFO MAIRIE	PAGE 11	CALENDRIER DES FETES	PAGE 24

Mariages

Rafik DIB et Gaëlle NINET le 17 septembre 2005,
Thomas MOUTTON et Rossitza Nikolova TOUPTCHEVA le 17 septembre 2005.

Naissances

Isla Lily MURPHY-DEWAR née le 26 août 2005.
Lilian MENETREY, né le 12 septembre 2005.
Yann MOSSU, né le 14 septembre 2005.
Jules LEGER, né le 18 septembre 2005. .

Décès

Roger NICOD décédé le 9 août 2005.
Henri CHARVET décédé le 10 octobre 2005.
Christian LECOMTE décédé le 24 octobre 2005.
Félix DÉCOMBAZ décédé le 9 novembre 2005.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 décembre 2005 au 30 décembre 2005 inclus.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE (concerne les français et les européens) :

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale sont priées de le faire avant le 31 décembre 2005 (attention à la fermeture de fin d'année du secrétariat, voir ci-dessous).

Entre autres, quelques conditions à remplir :

être âgé de 18 ans, ou atteindre 18 ans avant le 28 février 2006,

être domicilié dans la commune.

En cas de questions ou de doute concernant votre inscription, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

CONTENEURS POUR ORDURES MENAGERES

Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore de conteneurs à ordures ménagères provenant de la Communauté de Communes du Pays de Gex, il est recommandé de s'adresser directement au service déchets de la Communauté en téléphonant au **04 50 99 12 01**

PERMANENCE DE L'ASSITANTE SOCIALE :

Les permanences de l'assistante sociale ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9H à 12H en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de

16 ans, soit : pour ceux nés en octobre, novembre, décembre 1989, venir avant le 15 janvier 2006.

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.

Pour toutes questions relatives au service national, téléphonez au **03.04.38.36.36**, minitel : **3615 AR-MEE**, internet **ww.defense.gouv.fr**.

EDITO

Au vu des derniers événements qui se sont passés dans bon nombre de villes et de banlieues de notre beau pays, le sud gessien en général et Péron en particulier sont vraiment des havres de paix et de tranquillité.

C'est vrai, qu'actuellement, quand nous exposons nos problèmes aux forces de l'ordre, un sourire poli se dessine sur leurs lèvres, certainement à juste titre.

Mais cette tranquillité n'excuse pas tous les actes commis presque au quotidien, tags sur les murs ou sur les tables des aires de jeux, poubelles renversées, vitres et boîtes aux lettres cassées, panneaux de pistes du skate-park volontairement dégradés, rassemblements bruyants à des heures où les gens qui travaillent voudraient bien dormir, etc.

Que faire ?

Porter plainte à chaque infractions : nous le faisons systématiquement, mais cela ne fait que renforcer un travail administratif de la part des gendarmes alors qu'ils ont « d'autres chats » à s'occuper.

-La commune de Farges a interdit le rassemblement de plus de 3 jeunes le soir : nous nous y refusons.

-La commune de Saint Jean de Gonville a fermé son Point Jeunes : nous n'avons pas de salle spécifiquement pour les jeunes et l'expérience que nous avons tenté il y a quelques années a tournée cours puisque le local affecté aux jeunes a été fermé au bout de 15 jours d'utilisation.

Je crois que, comme dans toute bonne société, il faut que tout le monde se responsabilise. En premier lieu les parents : il est anormal que des gamins de 14 ans « traînent » régulièrement le soir et une grande partie de la nuit.

La mairie qui doit être plus à l'écoute des envies et des besoins des jeunes : le Centre de Loisirs est un début de réponse, il devra, dans les prochaines années, être étendu aux adolescents. Nous organiserons, au printemps, une réunion avec tous les jeunes de 14 à 18 ans en espérant qu'ils soient plus nombreux à se déplacer que la première réunion organisée en début de mandat.

Les jeunes enfin : c'est à eux de nous proposer des projets réalistes et réalisables et c'est surtout à eux de comprendre que le bien public, comme le bien privé, n'est pas un exutoire pour régler ses problèmes, ses refoulements ou son trop-plein d'énergie.

Je ne voudrai pas que mon discours contredise mon introduction, Péron est toujours un village calme et c'est certainement parce que Péron est calme, que ces « incivilités » sont plus « inacceptables » qu'ailleurs. Elles ne sont le fait aussi que d'une petite minorité d'autant plus agissante qu'aujourd'hui impunie.

Je vous souhaite, à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présenterons nos vœux le jeudi 27 janvier à la salle Champ-Fontaine.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 7 JUILLET 2005**

Absents excusés : M. Peray (pouvoir à M. Armand),
M. Martinek, M. Collet (pouvoir à M. Gigi),
M. Zamora, M. Moutton (pouvoir à Mme Blanc).

1 DELIBERATIONS

1.1 Vente du bâtiment communal place St Antoine à M. Claude Girod

M. GIROD Claude achète le bâtiment situé Place St Antoine au prix de 80 000 €.

Voté à la majorité : 2 voix contre, Mme Lemaître et M. Rabiller.

1.2 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place St Antoine

Des travaux supplémentaires d'un montant total de 45 649,40 € HT non prévus au marché initial relatif à l'aménagement de la place St-Antoine et de la Grand'rue ont été réalisés. Acceptée à l'unanimité.

1.3 Tarifs pour minis-camps et activités estivales par le Centre de Loisirs

1) séjour « école des sorciers » semaine du 25 au 29 juillet 2005.

- Prix du séjour tout compris pour les enfants de Péron
* 155 € avec bons CAF.
* 166 € sans bons CAF.

Pour les enfants hors commune rajouter 10 € soit 2 € par jour.

2) séjour multi-sports de 5 jours à Seyssel semaines du 18 au 22 juillet et du 1^{er} au 5 août.

- Prix du séjour pour les enfants de Péron (voyage, déplacements sur site, pension complète) :
* 260 € avec bons CAF
* 271 € sans bons CAF.

Pour les enfants hors commune rajouter 10 € soit 2 € par jour. Acceptée à l'unanimité

1.4 Demande de subvention au SDIS pour divers équipements pour le service incendie

Solicitation auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) d'une subvention pour une dépense de : 1842,62 €^{TTC} en habillement (subventionnable à 60 % soit 1105,57 €), 2381,91 €^{TTC} en matériel d'incendie et de sécurité ARI (subventionnable à 20 % soit 476,38 €), 363,58 €^{TTC} en matériel de sécurité BIPS (subventionnable à 30 % soit 109,07 €). Acceptée à l'unanimité

1.5 Indemnité pour stagiaire

Melle Laura Rabiller a effectué un stage au secrétariat de Mairie, durant la période du 13 juin au 1^{er} juillet 2005. Il lui est attribuer une indemnité de 115 € Acceptée à l'unanimité. Mr Rabiller s'est retiré du vote.

1.6 Création d'un Syndicat intercommunal à vocation scolaire

Suite à la construction du collège d'une capacité de 600 élèves à Péron et de la délibération prise en date du 24 mai dernier pour la création d'un SIVU à Vocation Sco-

laire pour la construction d'un gymnase. Acceptée à l'unanimité

2 POINTS DIVERS

2.1 Centre de Loisirs de Péron

2.1.1 Bilan de fréquentation

Après 6 mois d'activités la moyenne de fréquentation du périscolaire est de 158 enfants par mois, donc tout à fait dans la moyenne prévue lors de l'ouverture. Les mercredis ont des moyennes de fréquentation très variable mais sont en dessous des prévisions. Les vacances de février sont nettement déficitaires et pour celles d'avril la moyenne prévue est atteinte. Pour les grandes vacances, les prévisions donnent de très grandes différences de fréquentation entre les semaines mais d'une façon générale la moyenne prévue devrait être atteinte.

2.1.2 Budget

La somme initiale de participation communale prévue au budget 2005 était de 33 840 €

A ce jour il faudrait 53 203 € pour équilibrer le budget.

Chiffre pouvant baisser en fonction de la fréquentation.

Le « contrat temps libre » permettrait de faire baisser cette participation de 50 %.

2.2 Ecole

2.2.1 Création d'une classe

2.2.2 Cantine scolaire

Du fait d'une nouvelle billetterie, ne permettant pas les fraudes, la cantine devrait retrouver un léger bénéfice.

2.3 Aménagement foncier

Secteur étudié : parcelles entre la route de Pougny et la limite avec la commune de Farges. Bonne participation des propriétaires et exploitants. Le travail préliminaire est terminé.

2.4 Contentieux divers

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le recours gracieux de Melle Banderier contre la vente des chemins ruraux de Champ Chaillot et du Mont.

2.5 Voirie

La CCPG s'est engagée à réaliser les travaux d'assainissement pour les riverains de la rue Dommartin à Greny.

2.6 Collège

La nouvelle Carte Scolaire englobe les communes de Collonges à Thoiry pour fréquenter le futur collège de Péron. Le concours d'architecte est lancé.

2.7 P.L.U.

Le niveau des nappes phréatiques étant de plus en plus bas dans le pays de Gex, la CCPG a décidé d'alimenter Péron depuis la nappe de Pougny. Les travaux sont prévus en 2007-2008.

En raison de l'augmentation de la population, la CCPG va doubler le réservoir d'eau potable, d'environ 500 m³, un emplacement réservé dans le futur PLU sera prévu.

3 COMPTES-RENDUS

3.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

3.1.1 Permis de construire

DECLARATION DE TRAVAUX

-Dorthe A. pour la pose d'une clôture et enrochement. Avis défavorable.

-Santiard J.C. pour la construction d'un auvent, chemin de la Polaille. Avis favorable.

-Santiard J.C. pour la construction d'un auvent, chemin de la Polaille. Avis favorable.

-Grivot Y pour la construction d'un portail, chemin de Martenand. Avis favorable.

-Coignet Y. pour une piscine, rue du Mail. Avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mukherjee D. agrandissement bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.

-Sté Capelli Fontanel pour 54 logements rue du Branlant. Sursis à statuer.

-Baele P. pour villa chemin de la Louye. Avis défavorable.

-Locci F. pour la création d'une Lucarne de toit, rue des Bouvreuils. Avis favorable.

3.2 Commissions intercommunales

3.2.1 Conseil Communautaire

Présentation d'un état des lieux sur l'accueil des jeunes enfants dans le pays de Gex. Le manque de structure est général surtout dans le Sud.

Présentation du concours d'architectes pour le futur bâtiment communautaire à Gex.

3.2.2 Commission Déchets

La station de compostage de Baraty est en suspend : M. CHANEL doit donner rapidement une réponse concernant cette réalisation, après entrevue avec le SIDE-FAGE (la compostière est un paramètre important du PLU et de l'aménagement foncier).

3.2.3 Commission environnement

Discussion entre l'ONF et les communes de piémont pour la création d'une structure qui aurait en charge la réfection et l'entretien de la route forestière de Collonges à Gex.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 1^{er} SEPTEMBRE 2005

Absents excusés : Mme Léandre (pouvoir à M. Collet), M. Martinek (pouvoir à m. Moutton).

Absent : M. Rabiller

1. DELIBERATIONS

1.1.Retrait de la délibération du 3 mai 2005 constatant la désaffectation et procédant à la vente des chemins ruraux dit « de Champ Chaillot » et « du Mont »
Approuvé à l'unanimité.

2 ECOLE

2.1.1 Point sur la rentrée.

*193 élèves sont inscrits à la rentrée, mais seuls 191

élèves sont présents :

- petite section « Mme Fichard » : 23 élèves

- moyenne section « M. Boucher Pierre » : 22 élèves

- grande section « Melle Cavaroc Lidwine » : 24 élèves

- CP « Melle Biard » : 25 élèves

- CE1 « M. Devesa et Melle Greco » : 29 élèves

- CE2 « Melle Julien » : 27 élèves

- CM1 « Melle Serra » : 24 élèves

- CM2 « M. Servanton » : 19 élèves.

3 COMPTES-RENDUS

3.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

3.1.1 DECLARATION DE TRAVAUX

- « Orange » pour le remplacement d'un pylone de 32 m à la place de celui de 25 m, vers station l'épine à Logras. Avis favorable.

- M. Pagnani, pour pose d'une clôture et de 2 portails rue du Mail. Avis favorable.

- M. Gallard pour la pose d'une clôture lot. Les Genevray. Avis défavorable.

- Bouygues Telecom pour la pose d'armoires techniques et coffrets, vers station de l'épine à Logras. Avis favorable.

- M. Petit, pour la pose d'un vélux, Grand'rue. Avis favorable.

- M. Jacques, pour la pose d'une clôture, rue du Marquisat. Avis défavorable.

- M. Del Negro pour un abri de jardin lot. Les Genevray. Avis favorable.

- M. Dorthe, pour la pose d'une clôture chemin de la Vie Neuve. A vis favorable.

- Sarl Vidéo Mania pour l'installation d'un distributeur automatique de DVD à Pré Munny. Avis favorable.

- M.Gallard pour la pose d'une clôture d'un mur de soutien et abri de jardin, lot. « Les Genevray ». Avis favorable.

- M. Pagnani, pour la pose d'une clôture et d'un portail rue du Mail. Avis défavorable.

- Mme Bloch Kryger pour la couverture d'une terrasse avec un système mobile, « Le Crêt ». Avis défavorable.

- M. Baronetti pour une clôture avec portail à Feigères. Avis favorable.

3.1.2 PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Hansen, pour villa « Pré Millet » à Péron. Avis favorable.

- M. Bervas, pour un abri à voiture + local lot. « Les Genevray ». Avis défavorable.

- M. Mazabraud pour un abri de jardin et abri à voitures, route de la Combe. Avis défavorable.

- Mme Mukherjee pour un agrandissement de bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.

- M. Frodure pour une villa à « Pré Millet » rue de Paruthiol. Avis favorable.

- M. Baele pour une villa, chemin de la Louye à Logras. Avis favorable.

- M. Paniz pour une villa « Pré Millet » rue de Paruthiol. Avis défavorable.

- M Girod JP pour 10 garages route de Pougny à Lo-

gras. Avis favorable, après annulation du permis de 2003 pour 12 garages.

3.1.3 PERMIS DE DEMOLIR

- Mme Mukherjee pour démolition de bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.

3.1.4 Commission VRD

- Deux cousins berlinois seront installés rue de la Louye et chemin de Chez Crédy. M. Durand de la DDE sera consulté pour l'implantation des stops rues : Fontaine Chargonnet, du Cercle, et du Marquisat.

- Un avant-projet sommaire sera demandé à M. Ducret pour la prolongation de la sécurisation de la Grand'Rue jusqu'au carrefour rue de Paruthiol, route de la Combe.

- Sécurisation de la traversée de Logras : un rendez-vous sera organisé avec M. Fontaine ou M. Roynette pour voir s'il est possible de réaliser des chicanes sans toucher les réseaux secs et humides.

3.2 Commissions intercommunales

3.2.1 Conseil Communautaire

Compte rendu de la réunion du 21 juillet par M. Collet.

1) Station d'épuration de Greny :

- L'entreprise Besson TP a été retenue pour le raccordement en tuyau fonte de Greny à la station d'épuration.

- L'entreprise ERE a été retenue pour la construction de la station d'épuration de Greny.

2) Energies renouvelables :

- Adoption des différents montants des aides aux particuliers qui optent pour des installations utilisant le bois ou le solaire pour le chauffage et/ou la production d'électricité pour leur maison. Ces montants seront communiqués dans le prochain Petit Péronnais

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 29 SEPTEMBRE 2005

Absents excusés : M. Martinek,, M Zamora (pouvoir à M. Collet) M. Moutton (pouvoir à Mme Blanc), M. Lévrier, M. Rabiller.

1 DELIBERATIONS

1.1 Désignation d'un avocat suite à la requête de M. Dimcovski

Une requête Introductive d'instance a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par M. Dimcovski :

Par la présente requête, M. DIMCOVSKI, demande au Tribunal de condamner la commune de PERON à l'indemniser du préjudice (810 703 euros) que lui cause les engagements et agissements fautifs commis par cette dernière à son détriment.

Approuvé à l'unanimité.

1.2 Sursis à statuer pour permis de construire N° 00128805J1026 déposé par la SCI « LES COTEAUX DE LOGRAS » CHEZ CAPELLI SA PROMOTION POUR 39 LOGEMENTS

Sursis à statuer considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en révision et que le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat sur les

orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) par délibération du 6 octobre 2004. Approuvé à l'unanimité.

1.3 Acquisition d'un terrain pour emprise de la voie d'accès du collège appartenant à Mme Définod Juliette

Approuvé à l'unanimité.

1.4 Acquisition d'un terrain pour emprise de la voie d'accès du collège appartenant à M. Stéphane Levrat

Approuvé à l'unanimité.

1.5 Convention avec l'association « Structure d'accueil de Péron/La Roulinotte » pour Halte garderie itinérante

Projet de mise en place d'une halte garderie itinérante, qui accueillera les enfants dans la salle du conseil, tous les lundi matin de 8 h 45 à 11 h 45, et précise qu'il y aurait lieu de prévoir les engagements de la commune et de l'association « structure d'accueil de Péron/la Roulinotte » concernant cette halte garderie.

Accepté à l'unanimité.

1.6 Convention avec la SARL VIDEO MANIA pour installation d'un distributeur DVD sur la zone de Pré Munny

Demande de la SARL VIDEO MANIA, dont le siège est à Ferney-Voltaire (Ain) représentée par M. et Mme BADEL Xavier, pour l'installation d'un distributeur de DVD sur la zone de Pré Munny.

Accepté à l'unanimité.

1.7 Encaissement des repas à domicile par l'intermédiaire de la régie de recettes du Centre de Loisirs hors période scolaire

Accepté à l'unanimité.

2 POINTS DIVERS

2.1 P.L.U.

Le travail de la commission communale devrait être fini pour la fin de l'année, si un plan de circulation n'est pas adjoint au PLU. Après approbation de celui-ci, il devra passer 4 mois dans les services de l'Etat, puis suivra l'enquête publique. Dans le meilleur des cas le PLU ne sera pas applicable avant septembre 2006.

2.2 Collège

Voie d'accès :

8 m de chaussée comprenant : 1 m de trottoir, 6 m de voie, 1 m de piste cyclable. Coût des travaux estimés 290 000 €TTC sans la création du passage à niveau. Il faudra 2 ans à la SNCF pour créer le passage à niveau avec un coût estimé compris entre 150 et 200 000 €TTC.

3 DIVERS

3.1.1 Dépôt d'un Pourvoi en cassation, par M Dimcovski, auprès du Conseil d'Etat contre l'Arrêt de la cour d'appel de Lyon concernant la décision du tribunal qui annulait la délibération approuvant la révision du PLU de 2001.

3.1.2 Sursis à statuer pour lotissement « Les Boutons d'or ».

- recours gracieux de la famille Vuaillet et Tignon-Choudans.

- lettre de la Sous-Préfecture, demandant à M. le Maire d'annuler l'arrêté de sursis à statuer.

Les conseillers refusent à l'unanimité d'annuler le sursis à statuer.

3.1.3 Sursis à statuer pour demande de logements sur terrain Emain dossier de PC n°00128805J1018.

Lettre de la Sous-Préfecture demandant à M. le Maire d'annuler l'arrêté de sursis à statuer

Les conseillers refusent à l'unanimité d'annuler le sursis à statuer.

3.2 Chemin de Pachalas :

En accord avec les riverains le prix de vente sera celui fixé par les services fiscaux.

3.3 Terrain de Foot.

Les membres du club souhaitent une reprise du terrain d'honneur, et l'éclairage du terrain d'entraînement.

3.4 Cantine

Demandes de parents pour commencer la garderie à 7h30 le matin : à étudier. Le Sou des Ecoles donne le bilan financier de l'année écoulée positif. Le bénéfice dégagé au budget prévisionnel cantine se monte à environ 4335 € Il a été décidé de baisser le prix du ticket repas enfant de 4.90 € à 4.80 € (prix de revient du repas : 4.29 €). Portage des repas : 6 personnes de la commune reçoivent leur repas quotidien. Prix du ticket adultes : 6 € ou 5,80 € selon la formule choisie.

3.5 Demandes de M. Dimcovski

Demande pour création d'une route sur sa propriété du Moulin à Logras : après consultation d'un avocat, il n'y a pas de demande spécifique à faire pour ce type d'aménagement.

Demande pour reprise de la couverture de l'ancienne scierie du Moulin : après consultation d'un avocat, si les matériaux employés sont de mêmes natures et de mêmes couleurs, il n'y a pas lieu de faire une demande spécifique.

4 COMPTES-RENDUS

4.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

4.1.1 Permis de construire

DECLARATION DE TRAVAUX

-M. Jensen Erik pour la pose d'une clôture à Greny. Avis favorable.

-M. Filippi S. pour la construction d'un abri tunnel. Avis défavorable.

-M. Blanc M. pour la pose d'un portail, rue du Mail. Avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Moussard pour une villa lot. « Pré Millet ». Avis favorable.

- M. Paniz R. pour une villa lot. « Pré Millet ». Avis favorable.

- M. Cornet H. pour une villa lot. « Pré Millet ». Avis favorable.

- M. Hobson pour une villa lot. « Pré Millet ». Avis défavorable.

- M. Lemaître L. PC Modificatif pour garage lot. « Les Cerisiers ». Avis favorable.

- M. Lecomte D., PC Modificatif pour implantation bâtiment, rue du Mail. Avis favorable.

- M. Lecomte D. PC Modificatif pour diverses modifications sur bâtiment. Avis défavorable.

4.1.2 Commission VRD

Projet de sécurisation de la rue de la Fontaine Chargonnet.

Installation de « Coussins Lyonnais », chemin de Chez Crédy et Chemin de la Louye.

Suppression des panneaux 30 km/h route de Lyon dans Logras.

4.2 Commissions intercommunales

4.2.1 Déchets

BARATY : la compostière ne serait plus d'actualité ; la filière bois pourrait prendre le relais.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 20 OCTOBRE 2005

Absents excusés: Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller), COLLOMBET, LEVRIER.

1.DELIBERATIONS

1.1 Contrat de prestation intellectuelle pour réalisation des annexes sanitaires pour le PLU

Projet de contrat de prestation intellectuelle pour la réalisation des annexes sanitaires : volets assainissement, eaux pluviales, eau potable et ordures ménagères, pour le Plan Local d'Urbanisme actuellement en révision, réalisé par le Cabinet de M. Gilles NICOT, ingénieur conseil à Chavanod (74). Acceptée à l'unanimité.

1.2. Bail entre la Commune de Péron et SEMCODA pour logements dans bâtiment communal de Logras

Bail entre la Commune de Péron et SEMCODA pour la location d'un logement type 3 (logement de fonction de l'institutrice Melle Serra) et d'une chambre avec salle de bains (logement de dépannage pour instituteur remplaçant) situés au 1^{er} étage du bâtiment communal de Logras. Acceptée à l'unanimité.

1.3 Convention pour location de la chambre située dans le bâtiment communal de Logras

Suite à la demande de Melle Chevrot, institutrice stagiaire récemment nommée à l'école primaire de Péron qui ne trouve pas de logement à louer dans les alentours, il y aurait possibilité de lui proposer la chambre située dans le bâtiment de l'ancienne école de Logras. Acceptée à l'unanimité.

1.4 Participation au chauffage par les instituteurs de Logras pour 2004/2005

Participation de Melle SERRA et M DEVESA aux frais

de chauffage pour l'année 2004/2005 concernant les logements communaux situés à Logras.

Acceptée à l'unanimité.

1.5 Tarif concession pour nouveau columbarium

Installation d'un nouveau columbarium de 9 cases dans le cimetière de Péron. Le prix d'une concession dans le columbarium est de 700 € pour une capacité maximum de 2 urnes. Acceptée à l'unanimité.

2 POINTS DIVERS

2.1 Centre de Loisirs

Pour signer un contrat temps libres avec la CAF lié au centre de loisirs, il y a obligation de créer un comité de pilotage, composé : de la commission « projets sociaux », d'un membre de la CAF, de représentants du centre de loisirs, du directeur d'école, des présidents d'associations en liaison avec des enfants, et des représentants de parents dont les enfants fréquentent le centre de loisirs.

2.2 Place St Antoine

Les murs de la place sont en cours de démolition, et ils seront reconstruits avec des pierres non gélives. Les dalles en pierre de Rocheret seront nettoyées. La commune maintient ses réserves au cas où les problèmes de taches réapparaîtraient.

2.3 Bus SNCF Bellegarde-Divonne

Présentation des 2 scénarios projetés, le but étant d'adapter la desserte aux besoins des usagers (horaires de travail, correspondances TGV, ligne Y et F...). Pour PERON: nous avons demandé que les arrêts de Logras et Greny soient maintenus, quelque soit le scénario choisi.

2.4. CCPG

2.4.1 Points noirs pour le ramassage des ordures ménagères dans la commune

Sur 32 points noirs identifiés dans la collecte:

- 18 ont été résolus
- 4 seront traités directement entre la CCPG et les particuliers (syndic, gestionnaire d'immeuble..)
- 10 devront être traités par la commune par des travaux d'aménagement

2.4.2 Aménagement des rives de la Groise.

Vérification avec CIDEE (bureau d'étude) de la justification de l'enrochement prévu dans l'étude technique.

Proposition d'une alternative moins chère et répondant aux exigences des besoins.

Prise en charge par le plan de gestion de l'entretien des berges : du déblaiement des embâcles et de l'élagage des rives.

3 COMPTES-RENDUS

3.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

3.1.1 Commission relations avec les Sociétés

- Panneau d'affichage à disposition à la maison des sociétés,

- Mise à jour de la liste par le Comité des Fêtes après acquisition de nouveau matériel,

3.1.2 Commission relations école

- Bilan de la rentrée: 196 élèves inscrits + 2 entrées de moins de 3 ans (voir arrêté du maire).

3.2 Commissions intercommunales

3.2.1 Eau et assainissement

La commission a refusé de maintenir les prix actuels de l'eau, elle a exigé que conformément au choix de l'affermage, que le prix de l'eau soit le même pour toutes les communes, ce qui implique une baisse pour Péron.

Un rendez-vous sera pris avec M. Debarre, remplaçant de M. Bertin, pour la colonne d'alimentation en eau potable rue de la Gaine.

M. Rabiller regrette qu'un bouclage ne soit pas fait rue de la Gaine puisque la CCPG doit tirer un réseau d'eau pour alimenter la propriété de M. Girod.

Il regrette également que la commune ne profite pas de ces travaux pour faire des aménagements de voirie.

M. Zamora se joint à ce regret.

M. Le Maire répond que ses travaux ont été vus sur place avec la CCPG et la SAUR qui ne juge pas nécessaire ce bouclage, quant aux travaux de voirie, il estime plus raisonnable d'attendre l'installation des réseaux GDF à Logras (date non définie) et du plan de circulation avant d'entreprendre tous travaux d'aménagement.

3.2.2 Environnement Forêt Agriculture

- Aide aux énergies renouvelables : 8 dossiers de particuliers acceptés. Une information paraîtra dans le prochain Petit Péronnais, concernant l'attribution des différentes aides.

4 COURRIER

Courriers de Me Roche avocat de M. Blanc Régis, protestant contre les décisions prises lors de la séance précédente.

Décisions du conseil municipal :

En ce qui concerne le cheminement sur le terrain demandé, M. Dimcovski devra présenter son projet sans toucher les remblais jugés illégaux par le tribunal administratif de Lyon.

En ce qui concerne les couvertures du Moulin et de l'ancienne scierie il peut les refaire à la condition que celles-ci soient identiques à celles existantes, s'il touche la structure des bâtiments les travaux devront être arrêtés car non conformes au POS en vigueur.

5. DIVERS

M. le Préfet a accepté par arrêté en date du 26/09/05 la création Du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Sud Gessien.

CCAS

Les personnes de 70 ans et plus qui n'auraient pas reçu l'invitation au repas annuel du CCAS sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 24 décembre 2005.

Dominique BLANC

Récupération des vieux vêtements.

Le container qui était devant l'ancienne porcherie, comme tous les autres d'ailleurs, a été rapatrié au siège de l'association A.G.C.R. à Saint Genis. Les responsables de celle-ci nous font savoir qu'elle manque de personnel pour la collecte et l'entretien de ces containers. Ils nous demandent donc d'apporter directement vos vêtements au siège, à l'adresse suivante :

A.G.C.R (Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage)

Zone de l'Allondon

129 Rue du Tiocan 01630 SAINT GENIS POUILLY Tél.: 04 50 28 20 50

C'est dans la zone artisanale de l'Allondon (entre St Genis et Chevry), près d'IOF et du restaurant pakistanais.

COLUMBARIUM

Le columbarium installé au cimetière voilà bientôt 9 ans est aujourd'hui totalement occupé, et sa structure en béton, présente déjà des signes de vétusté qu'il va bien falloir traiter (fissures, mousse...).

Nous avons donc installé dans l'urgence un nouveau module de 9 places pouvant contenir chacune 2 urnes.

Il est vrai qu'il semble perdu contre le grand mur d'enceinte, mais nous l'avons volontairement mis ici.

Il fait partie d'un plan d'aménagement de cette partie du cimetière :

- Installation d'autres modules le long du mur d'enceinte, faisant continuité avec celui installé.
- Aménagement d'un jardin du souvenir.
- Aménagement de l'ossuaire.
- Arborisation et végétalisation des lieux.

Tout cela se fera dans le temps.

Nous avons choisi ce modèle pour la solidité et la résistance du granit qui le constitue, sa forme simple et évolutive, sa facilité d'entretien.

Il reste encore beaucoup à faire pour le cimetière, entre autre :

- Rédaction d'un règlement.
- Refonte du plan.
- Inventaire des tombes qui pourraient être relevées.

Dans sa séance du 20 octobre 2005, le conseil municipal :

- a décidé, compte tenu du coût du columbarium de fixer le prix d'une concession dans le columbarium à 700 € pour une capacité de 2 urnes.
- A dit que la concession sera valable pour trente ans.

Toute personne intéressée par l'acquisition d'une concession est invitée à venir se renseigner en mairie.

Maxime COLLET

Recensement de la population en 2006: du 19 janvier au 18 février 2006

L'INSEE organise une campagne pour le recensement national de la population en 2006.

Faites bon accueil aux 3 agents qui se présenteront à votre domicile du 19 janvier au 18 février 2006. Il s'agit de:

Mme COLLOMBET Muriel

Mme DUMUR Danièle

Mme GROBON Anne-Marie

Dominique BLANC

Parlons Vitesse dans nos villages

Rappelez-vous, fin juin début juillet de cette année : Rue du Mail à Péron, Rue de la Fontaine Chargonnet et Route de Lyon à Logras. Trois panneaux lumineux, installés à la demande du conseil municipal par la DDE, disaient à l'automobiliste la vitesse à laquelle il roulait en ces lieux. Il faut savoir que cette vitesse était en même temps enregistrée par les appareils. La DDE nous a fourni le rapport de tous les enregistrements durant cette période, c'est à dire du 30 juin au 8 juillet 2005. Chacune et chacun peut en prendre connaissance en mairie. Ci-dessous un condensé des résultats.

Sans vouloir minimiser l'importance des autres lieux, la sécurisation de la Rue du Mail est à traiter en urgence, surtout au niveau de la maison des sociétés où règne une forte activité associative.

Ces mesures ne tiennent pas compte de la limitation à 30 Km/h. Il est vrai qu'à Logras, Route de Lyon, elle n'était pas adaptée. Néanmoins, les panneaux de limitation de vitesse ne servent pas à grand chose, l'incivisme au volant semblant de mise pour beaucoup d'entre nous. Il va donc falloir une ligne budgétaire à gros chiffre pour les travaux liés à la sécurité de nos rues.

Maxime COLLET

Pour la rue du Mail (vitesse normalement limitée à 30 Km/h): Dans le sens Mairie-DIMA: Total des véhicules enregistrés: 8639 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 7551 (87.4%) De 51 à 60 Km/h: 854 (9.9%) De 61 à 70 Km/h: 171 (2%) De 71 à 80 Km/h: 53 (0.6%) De 81 à 90 Km/h: 9 (0.1%) De 91 à 100 Km/h: 1 (0.05%) le 5 juillet	Pour la rue du Mail (vitesse normalement limitée à 30 Km/h): Dans le sens DIMA-Mairie: Total des véhicules enregistrés: 15492 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 13153 (84.9%) De 51 à 60 Km/h: 2024 (13.1%) De 61 à 70 Km/h: 267 (1.73%) De 71 à 80 Km/h: 38 (0.21%) De 81 à 90 Km/h: 10 (0.06%)
Pour la Route de Lyon (vitesse normalement limitée à 30 Km/h à cette époque): Dans le sens PERON-FARGES: Total des véhicules enregistrés: 7086 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 5095 (71.9%) De 51 à 60 Km/h: 1329 (18.8%) De 61 à 70 Km/h: 489 (6.9%) De 71 à 80 Km/h: 124 (1.75%) De 81 à 90 Km/h: 35 (0.5%) De 91 à 100 Km/h: 11 (0.12%) De 101 à 110 Km/h: 2 (0.02%), les 4 et 6 juillet A plus de 130 Km/h: 1 (0.01%), le 4 juillet	Pour la Route de Lyon (vitesse normalement limitée à 30 Km/h à cette époque): Dans le sens FARGES - PERON: Total des véhicules enregistrés: 7823 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 4567 (59.6%) De 51 à 60 Km/h: 1957 (25.01%) De 61 à 70 Km/h: 842 (10.8%) De 71 à 80 Km/h: 289 (3.4%) De 81 à 90 Km/h: 104 (1.3%) De 91 à 100 Km/h: 39 (0.5%) De 101 à 110 Km/h: 15 (1.9%), répartis sur 7 jours De 111 à 120 Km/h: 6 (0.07%), répartis sur 3 jours De 121 à 130 Km/h: 2 (0.02%), le 7 juillet A plus de 130 Km/h: 1 (0.01%), le 3 juillet
Pour la Rue de la Fontaine Chargonnet (vitesse normalement limitée à 30 Km/h): Dans le sens Carrière-Le Branlant: Total des véhicules enregistrés: 1466 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 1179 (80.4%) De 51 à 60 Km/h: 203 (13.84%) De 61 à 70 Km/h: 52 (3.54%) De 71 à 80 Km/h: 28 (1.9%) De 81 à 90 Km/h: 1 (0.06%) De 91 à 100 Km/h: 3 (0.2%)	Pour la Rue de la Fontaine Chargonnet (vitesse normalement limitée à 30 Km/h): Dans le sens Le Branlant - Carrière: Total des véhicules enregistrés: 1398 Nombre de véhicules roulant: En dessous de 51 Km/h: 1306 (93.6%) De 51 à 60 Km/h: 79 (5.5%) De 61 à 70 Km/h: 13 (0.9%)

Centre de loisirs



Nous voilà à notre premier anniversaire !

Bilan d'année assez positif, malgré que nous déplorions que peu d'enfants de la commune de Péron fréquentent le centre le mercredi contrairement aux résultats de l'enquête.

Le centre de loisirs a été créé pour vos enfants et vit par vos enfants. Ils nous aident à leur construire leurs vacances et nous nous efforçons de répondre à leurs attentes dans la joie et la bonne humeur. L'équipe pédagogique attend vos idées et remarques pour faire évoluer le projet avec elle.

Merci à tous ceux qui nous ont reçus (petit clin d'œil à Félix), accompagnés, aidés, soutenus tant par leur présence et disponibilité que par leur soutien moral et matériel (différents voyages effectués pour le centre, etc.).

En octobre dernier, nous avons créé un Comité de Pilotage dont la fonction est de recenser les besoins de loisirs sur la commune concernant les enfants/jeunes de 3 à 17 ans. Parents, Commission Sociale de la Mairie, directeurs d'école, de collège et du centre de loisirs, CAF, Familles Rurales, Présidents d'Associations se mobilisent pour réfléchir sur la jeunesse à PERON.

Le centre de loisirs est déjà une réponse pour les enfants de 3 à 13 ans. Cette première réunion a permis de mettre en place le quotient familial pour les tarifs 2006 (ces tarifs tiennent compte de vos revenus et sont adaptés aux bases de la CAF).

Pour 2006, nous vous proposons différents projets qui ne demandent qu'à voir le jour et cela dépend du nombre de personnes qui adhèrent à ces projets.

Pour le village :

Création d'une comédie musicale faisant intervenir tout habitant de PERON qui le désire ; pas besoin d'être « super calé », nous serons encadrés par des professionnels pour les parties très techniques. L'objectif principal : se faire plaisir tous ensemble, petits et grands.

Rencontres / débats avec des professionnels sur des sujets d'actualités qui concernent l'enfance/adolescence.

Pour les vacances :

Février : 2 projets « ski en famille » dans les Alpes et /ou « carnaval de Nice ou Venise »

Avril : « Descente de l'Ardèche en canoë »

Été : 2 camps sportifs ; 1 camp Doubs (petits)

Toussaint : camps « visite des châteaux de la Région Juralp »

Noël : Voyage vers les traditions étrangères autour de Noël.

Voilà, les diverses propositions de projets que nous avons à ce jour. Vous avez envie d'y participer, prenez contact avec le centre par courrier ou par téléphone au 04 50 48 31 52 aux heures d'ouverture.

Projets des mercredis :

« Le tour du Monde à Péron »

Vous venez d'un autre Pays que la France ? Super ! Venez nous raconter le mercredi vos traditions, vos coutumes, votre patrimoine gastronomique et autre.

« Moi quand je serai grand ! » sera le second projet à mettre en place. En effet, nous voulons faire découvrir aux enfants différents métiers dont on ne parle pas ou peu, trop ou pas assez ! Pour l'instant, un météorologue et un dessinateur de carte IGN se sont manifestés. Peut-être avez-vous envie de venir partager votre métier avec nous ?

« Notre Planette...un défi qui me concerne... » La nature sous toutes ses formes : jardin, flore, verger, etc. .

Un centre de loisirs ce n'est pas seulement une garderie, des mercredis ou vacances programmés, c'est aussi un lieu où chacun peut trouver écho à ses envies, un support pour ceux qui ont envie de partager des choses ou des idées avec les autres. Dans l'ère où l'individualisme nous guète....Soyons fous ! Sortons de chez nous !

Bonnes fêtes de Noël et meilleurs vœux pour 2006 à tous !

L'équipe pédagogique.

Aides financières pour l'acquisition d'équipements utilisant des énergies renouvelables

La Communauté de Communes du Pays de Gex a décidé de soutenir l'installation d'équipements utilisant une source d'énergies renouvelables; celle-ci complètera l'aide régionale existante et le nouveau dispositif du crédit d'impôt mis en place en 2005.

	Communauté de Commune du Pays de Gex (1)		Région Rhône-Alpes (1)	Etat Crédit d'impôt
Solaire thermique: Chauffe eau solaire individuel Chauffage et eau chaude solaire	Montant de l'aide	Plafond	Forfait	Crédit d'impôt (2) 40% coût hors main d'œuvre et autres aides
	80€/m ²	480€	650€	
Bois Energie (3) Chauffage seul Chauffage et eau chaude	80€/m ²	1200€	1500€	Crédit d'impôt (2) 40% coût hors main d'œuvre et autres aides
	500€	Forfait	Forfait (4)	
	750€	Forfait	4000€	

(1) Pour les aides de la CCPG et de la Région, la demande est à effectuer avant la commande de l'installation

(2) Le crédit d'impôt peut être obtenu l'année suivant celle de l'installation en inscrivant la dépense sur la déclaration de revenus.

(3) Bois Energie : types de chaudières aidées par la CCPG : chaudières automatiques au bois utilisant des granulés ou du bois déchiqueté, chaudières mixtes

«bûches-granulés» ou bûches-plaquettes», chaudières bûches ayant un rendement supérieur à 80 %

(4) Chaudières automatiques

Renseignements : CCPG Service environnement 04 50 42 65 13

Que faire lors de la découverte d'oiseaux morts?

Rappel : A l'approche de l'hiver, il est tout à fait normal de trouver fréquemment des oiseaux morts dans la nature. Le fait de trouver un oiseau mort ne signifie donc pas du tout que la "grippe aviaire" est arrivée sur notre territoire. Toute découverte doit donc être abordée avec bon sens.

Eléments pouvant conduire à considérer des mortalités comme « suspectes » et devant faire l'objet d'une investigation particulière :

Les mortalités « suspectes » doivent présenter de manière concomitante les caractéristiques suivantes :

- les oiseaux morts sont retrouvés au même endroit, c'est-à-dire dans un rayon d'environ 500 mètres.
- les mortalités sont concentrées sur une courte période, c'est-à-dire dans la même semaine.
- le nombre d'oiseaux morts est significatif c'est à dire plus de 5 oiseaux découverts, les oiseaux morts appartiennent à la même espèce ou famille.
- aucune autre cause évidente de mortalité ne peut être établie (empoisonnement, électrocution sur une ligne électrique, présence de plomb de chasse dans les oiseaux etc ...).

Les mortalités sont d'autant plus suspectes qu'elles concernent des espèces particulièrement sensibles : cygnes ; mouettes ; étourneaux, goélands, canards.

Précautions d'hygiène pour la manipulation des cadavres :

Comme pour toute manipulation de cadavres d'animaux, il convient de prendre les précautions classiques d'hygiène, telles que le port de gant et la mise immédiate du cadavre dans un sac étanche (type sac plastique), puis le lavage des mains au savon.

Il peut être conseillé aux particuliers d'éviter ces manipulations, et de privilégier l'information des services d'hygiène municipaux lors d'observations en milieu urbain, ou les correspondants départementaux du réseau SAGIR (agents de l'ONCFS ou de la fédération départementale de chasseurs) en milieu rural, qui interviendront.

Elimination des cadavres :

La découverte ponctuelle de cadavres d'oiseaux dans un contexte qui ne semble pas pouvoir être rattaché à une cause suspecte ne doit pas donner lieu à des mesures particulières pour l'élimination des cadavres.

En revanche lors des morts suspectes telles que décrites ci-dessus, il conviendra d'alerter la Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Ain (04-74-45-61-80) ou le correspondant local du réseau SAGIR (les coordonnées du correspondant sont disponibles à la DDSV) pour déterminer le mode de traitement des cadavres le plus sécurisant. Si une mortalité suspecte est établie, la DDSV ou le correspondant local du réseau SAISIR demandera de placer les cadavres dans un sac plastique hermétiquement clos pour les acheminer vers un laboratoire d'analyses dont les coordonnées seront communiquées par la DDSV.

Grippe Aviaire

Derrière le vocable « Grippe Aviaire » il y a : **2 virus et 3 maladies**

Le virus aviaire H5N1, présent en Asie depuis 2003, dont la présence s'étend à l'Europe depuis l'été 2005. Ce virus est à l'origine d'une **épizootie** (maladie des animaux) qui touche essentiellement les oiseaux mais aussi quelques autres espèces dont les félinés (chats, tigres). Ce virus provoque des mortalités importantes (98% à 100% chez les poules) et très rapides (2-3 jours). Il se transmet comme une grippe, essentiellement par contamination aérienne et par contact avec des animaux malades. Pour protéger les élevages européens, l'importation d'animaux vivants et de viande crue en provenance de pays atteints, est systématiquement interdite (depuis 2003 pour l'Asie). En cas de contamination d'un élevage au sein de la Communauté Européenne, la méthode de lutte serait l'élimination de toutes les volailles dans un rayon de 3km, et la quarantaine dans un rayon de 10 km autour du foyer.

Ce virus, dans des conditions particulières, peut contaminer les humains. Pour cela, il faut un contact très proche entre les animaux malades et les personnes concernées (éleveurs, animaux vivant dans les mêmes pièces que les humains, ...). La contamination se fait en respirant des poussières (de plumes, de fientes,...) d'animaux malades. Le virus ne se multipliant que très peu chez l'homme, il faut une dose initiale très élevée. Depuis deux ans, 122 cas ont été répertoriés en Asie dont 62 morts. Tous ces cas ont fait l'objet d'une analyse scientifique internationale sur les causes de la contamination

- Il n'y a pas eu de contamination d'homme à homme.

- Il n'y a pas eu de contamination par l'alimentation car la cuisson tue le virus très rapidement et l'estomac, par son acidité, détruit le virus en quelques minutes. En cas de présence du virus sur le sol français, seuls les éleveurs, personnels d'abattoirs, seraient potentiellement concernés.

Le virus H5N1 adapté à l'homme. Ce virus n'existe pas (au 01/11/2005) .

Cependant la plupart des scientifiques pensent que la possibilité qu'il apparaisse par recombinaison ou mutation est importante. Il est supposé qu'il sera aussi dangereux, donc pathogène (mortel) que son « cousin » adapté aux oiseaux. Le virus adapté aux oiseaux est présent depuis deux ans en Asie et, malgré des conditions favorables (promiscuité homme/ animaux dont oiseaux), cette recombinaison ou mutation n'a pas eu lieu.

Le gouvernement français et la communauté européenne ont pris des mesures de précaution pour faire face à l'apparition de ce nouveau virus. Plans de gestion de **pandémie** (épidémie humaine très répandue géographiquement), réservation de futurs vaccins (impossible à ce jour de faire un vaccin en l'absence de virus), stockage préventif de médicaments (Tamiflu) et de masques adaptés. Si ce virus apparaît, cela sera sous forme d'une grippe, beaucoup plus dangereuse que d'habitude. Le mode de contamination sera celui d'une grippe : contact rapproché avec des personnes malades, manipulation de surfaces contaminées, la main portant ensuite le virus au nez.

Philippe Baguet

Directeur Qualité et Sécurité Alimentaires groupe Elixor

INFO



L'autoroute s'entretient

Construit il y a 20 ans, le tronçon Aéroport de l'autoroute de contournement de Genève nécessite des travaux d'entretien et d'adaptation aux nouvelles normes.

Les travaux se dérouleront en 2006 et 2007. Sur l'autoroute, la circulation sera assurée sur 2 x 2 voies, moyennant diverses modifications temporaires.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Etat de Genève, DAEL, Direction du génie civil

Contact

Marie-Pierre Zwahlen, tél +41(0)22 327 46 50

e-mail marie-pierre.zwahlen@etat.ge.ch

Pour en savoir plus: tél 163 et www.autoroute-aeroport.ch

Moins de voitures, plus de fluidité avec www.covoiturage.ch



Kouyaté Moussognouma Sarambé

Directrice Fondatrice Ecole du Wamdé

B.P 4255 - Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

Tél : (00 226) 50 36 45 77 email : wamde@fasonet.bf site : www.wamde.org

Lettre de remerciement

Au nom des enfants de l'école du Wamdé, je vous remercie de l'accueil que vous nous avez réservé. A travers les ateliers et les spectacles, c'est un peu notre culture africaine que nous avons essayée de vous transmettre, d'une façon vivante, interactive. Les échanges amicaux et chaleureux nés de la rencontre des enfants du Wamdé et de vos élèves prouvent que le chemin emprunté est le bon et pourrait conduire à l'estime réciproque des cultures.

En effet, dès que nous essayons de nous intéresser aux cultures des autres, nous brisons des barrières. Si nous essayons de cultiver nos ressemblances, nous vivons mieux nos différences, nous communiquons mieux en valorisant ce que chacun a de plus.

Cette rencontre permet de créer un contact d'aventure et de dialogue entre les enfants d'horizons différents, par un partage au niveau de la culture. Nos enfants gardent un beau souvenir de leur séjour parmi vous. Ils sont fiers d'avoir été, grâce à ces spectacles, les ambassadeurs de la culture africaine.

Ils vous sont très reconnaissants de leur avoir donné l'occasion de montrer un autre visage de l'enfant africain aux autres enfants de leur âge, au sein d'une structure dynamique, où la créativité de chacun s'enrichit au contact d'autres sensibilités.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la culture africaine et à la promotion des enfants.

Notre projet « village culturel du Wamdé » est devenu aujourd'hui une réalité, et nous espérons pouvoir vous recevoir très bientôt au Burkina Faso.

Dans cet espoir, je renouvelle mes remerciements au nom de tous les enfants du Wamdé et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments amicaux.

Kouyaté Moussognouma Sarambé Directrice fondatrice du Wamdé



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DE GEX (S.S.I.A.D.)

Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes est possible, dans le Pays de Gex, grâce à l'aide de plusieurs structures médico-sociales : l'ADAPA (Association D'Aide aux Personnes de l'Ain) qui compte de nombreuses aides à domicile.

Tout le monde connaît également les infirmiers(ères) de secteur

Le portage des repas à domicile.

Notre structure : le SERVICE DE SOINS A DOMICILE DE GEX, créé en 1989 par l'Association Gessienne de Maintien à Domicile, est un élément important dans ce réseau du maintien à domicile puisqu'il réalise, grâce à son équipe d'aide-soignant(e)s diplômé(e)s, les soins d'hygiène des personnes dépendantes ou ayant des pathologies qui affectent leur autonomie.

Il est géré, comme 5 autres Services de Soins dans notre Département, par la MUTUALITE de L'AIN – Réalisations Sanitaires et Sociales / Bourg-en-Bresse.

L'équipe est composée d'aides-soignant(e)s, d'un infirmier coordinateur, et d'une secrétaire.

Pour tout acte infirmier nécessaire auprès des patients inscrits dans le SSIAD et prescrit par le médecin traitant, les infirmiers(ières) de secteur sont rémunérés par notre Service.

Son but ?

Donner aux personnes âgées la possibilité de rester chez elle, malgré la dépendance liée à l'âge, à la maladie ou au handicap.

Ne peuvent en bénéficier uniquement les personnes ayant des droits ouverts auprès de la Sécurité Sociale ou d'une caisse affiliée.(CMSA, CMR, MFP-SLI, etc ...)

Ses objectifs ?

Permettre le maintien à domicile

Eviter ou écourter l'hospitalisation

Eviter ou retarder le placement en maison de retraite

Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation

Maintenir l'autonomie de la personne

Favoriser le lien social

Accompagner la personne âgée en fin de vie par :

* *des soins d'hygiène et soins corporels*

* *diverses surveillances : état cutané, prise du traitement, élimination, hydratation, alimentation*

* *du confort et de la sécurité pour la personne soignée*

* *du soutien psychologique*

Où ?

Si notre SSIAD se nomme le Service de Soins Infirmiers à Domicile « de GEX », il intervient néanmoins dans l'ensemble du Pays de Gex ; 23 communes sont concernées.

Quelle capacité ?

31 personnes maximum peuvent être inscrites dans le Service.

Ce nombre est attribué par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) qui finance leur prise en charge.

Chaque année, beaucoup de demandes pour des soins à domicile parviennent au

SSIAD. Toutes ne peuvent hélas être acceptées dès la demande.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D) Immeuble « Le Tétras »

4, Avenue de la Gare 01170 GEX

04 50 41 47 12

Permanence: de 8h30 à 12h00, du lundi au vendredi

A.G.A.P.

Association Gessienne pour la Gestion de l'Atelier Protégé

43 rue de Versoix-01210 FERNEY-VOLTAIRE

01210 FERNEY-VOLTAIRE

Tél. : 04 50 28 08 60 Fax: 04 50 28 07 86 Président Jean-René Marchalot

Depuis le mois de juin, l'AGAP a ouvert à Ferney-Voltaire, une entreprise adaptée pour l'emploi de personnes en situation de handicap. L'inauguration a eut lieu le 10 septembre dernier.

Le restaurant, «*L'ENTRE DEUX*» accueille le public tous les jours à midi, et le jeudi, vendredi et samedi le soir, pour des menus régionaux.

La «*Blanchisserie Ferneysiennne* » lave le linge de particuliers, d'entreprises et d'institutions qui font appel à ses services.

Le **WEB SERVICES** offre à la population gessienne une large gamme de services informatiques : envoi et consultation de courriers, mise à disposition d'ordinateurs, formation à l'informatique et à l'utilisation du réseau Internet... en plus des réponses aux questions de la clientèle. Le WEB SERVICES dispose de matériel haut de gamme.

Tous ces services répondent aux besoins de l'ensemble du public gessien.

A ce jour, dix personnes en situation de handicap travaillent dans nos commerces. Elles passeront progressivement à temps plein.

CAF

Contacts pour vos besoins et informations:

Tél.: 0 820 25 01 10 Site internet: www.ain.caf.fr

La Roulinotte : une innovation adaptée aux besoins de garde des enfants

Une halte-garderie itinérante ...

Pouvoir faire garder ses enfants, ne serait-ce que de temps en temps, est une des conditions essentielles de l'épanouissement des familles ... les habitants des communes de Péron, St Jean de Gonville, Echenevex et Chevry vont désormais pouvoir accéder à ce service grâce à la Roulinotte.

Cette halte-garderie itinérante sillonne les 4 communes citées ci-dessus depuis le 21 novembre 2005 offrant aux familles résidant en milieu rural un lieu d'accueil occasionnel. Elle s'adresse aux enfants de 3 mois à 6 ans. Dans chaque commune, à raison d'une matinée par semaine, les enfants sont accueillis dans des salles agréées par la PMI (Conseil Général) et mises à disposition par les communes. Le bébé-bus (véhicule adapté) stationne à proximité des salles et offre tous les équipements nécessaires aux soins de nursery des enfants : coin change et sanitaire enfant, 6 couchettes enfants, coin repas.

Le personnel encadrant a été embauché par l'association qui a réalisé le projet. Ce personnel est placé sous la responsabilité de la directrice : Julie Patay de Bocard, éducatrice de jeunes enfants, ainsi que du Conseil d'Administration de l'association.

Deux autres personnes constituent l'équipe : Noémie Morandini, CAP petite enfance et Eleonora Piola, animatrice.

Les inscriptions ont d'ores et déjà commencé et le Conseil Général ayant donné l'agrément pour l'ouverture, le planning d'accueil est le suivant :

lundi matin à Péron, à la mairie

mardi matin à St Jean de Gonville, à la maison communale

jeudi matin à Echenevex, à la salle des fêtes

vendredi matin à Chevry, à la salle des fêtes.



Le montage financier de l'investissement a été réalisé grâce aux participations et soutien des organismes suivants (donnés par ordre décroissant d'importance) : la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, la Caisse d'Epargne, Carrefour Solidarité, la Fondation de France, la Fondation MACIF, le CERN et la Mutualité sociale agricole.

Ce sont les participations des familles, de la Caisse d'Allocations Familiales et des communes qui vont permettre de financer le fonctionnement de la structure.



BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

En 2005, nous avons accueilli 4000 visiteurs qui ont emprunté 6500 livres, 950 CD ET 30 cédéroms. Nous pouvons remarquer une constante progression dans l'emprunt des livres, des CD et cédéroms. Sachez que prochainement, avec la nouvelle installation d'Internet, vous aurez la possibilité de consulter les ouvrages mis à votre disposition et d'effectuer des recherches de documents.

L'animation bibliothèque avec l'école primaire a pu continuer grâce aux nombreuses mamans bénévoles qui ont rejoint l'équipe.

Cette année, outre les manifestations habituelles, nous avons innové avec un loto en octobre, qui s'est avéré une totale réussite.

Les bénéfices de ces manifestations vont nous permettre d'élargir le choix de nos lectures, de compléter les séries commencées et de nous approvisionner en nouveautés. Un tableau est à votre disposition pour accueillir vos suggestions.

Pour 2006, les manifestations seront reconduites (l'historien Alain MELO, après-midi enfants, soirée adultes, soirée avec la Campanella, soirée Rock...), hormis la soirée avec le Big Band, qui pour ses 10 ans souhaite l'organiser seul.

La bibliothèque est heureuse de vous accueillir les :

Mardis de 16h30 à 18h

Mercredi de 17h à 18h30

Vendredis de 16h30 à 19h

Et tous les premiers samedis du mois de 10 à 12h.

Pour les fêtes de fin d'année, la bibliothèque sera fermée le mardi 20/12 après la permanence jusqu'au 2 janvier 2006 inclus.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'équipe de la bibliothèque

Cours de Gymnastique du Dos et d'Assouplissement

Vous aimeriez faire de la gymnastique depuis longtemps, MAIS vous êtes :

- trop occupé(e), trop fatigué(e) (et qui va garder les enfants ?)***
- vous pensez que vous êtes : trop raide, trop rond(e), trop âgé(e)***
- vous travaillez déjà dans le jardin et cela suffit comme exercice***
- votre ami(e) voulait vous accompagner aux cours et a renoncé***
- vous êtes un homme et la gymnastique, hélas, est une discipline féminine***

Voilà, une liste infinie...

MAIS, peut-être une gymnastique en douceur, respectant le corps, dans une atmosphère chaleureuse et détendue pourrait vous tenter quand même...

Si vous avez manqué le début, pas de problème !

Soyez les bienvenus à PERON

le lundi de 8h45 à 10h

le mercredi de 20h à 21h15

le jeudi de 9h00 à 10h15

le jeudi de 18 h 45 à 20h NOUVEAU

lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron

renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03

e- mail : sygun@wanadoo.fr

Sygun Schenck: professeur de danse et de gymnastique diplômée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'



PERON – ASSOCIATION - PAINTBALL
LES KAMIKAZES



En quelques mots

Le paintball est un jeu accessible à tous, hommes, femmes et enfants à partir de 16 ans et ne nécessite aucune condition physique particulière. Ce jeu oppose deux équipes aux couleurs différentes devant atteindre un objectif commun. Plusieurs stratégies leur sont proposées, le but étant de réussir sa mission. Là où les choses deviennent intéressantes, c'est que l'on peut marquer les joueurs de l'équipe adverse à l'aide d'un propulseur de billes de peinture 100% biodégradables et sans danger. Les parties sont limitées dans le temps entre 10 et 15 minutes, ce qui permet de réaliser plusieurs scénarios dans une journée.

La vie de notre association

Créée en Février 2003, notre association compte aujourd'hui une vingtaine d'adhérents, nous nous réunissons pour pratiquer notre sport tous les dimanches après midi du mois de mars au mois de septembre, sur un terrain boisé mis gracieusement à notre disposition par le conseil municipal que nous remercions vivement.

Ces journées sont suivies par de nombreux spectateurs qui viennent soit par curiosité, soit pour passer un agréable après midi en pleine nature ou tout simplement découvrir le paintball « Location de matériel sur place ».

Nous adhérons à la Fédération Nationale de Paintball sportif et nous faisons parti de la ligue régionale Rhône Alpes. Cette année nous participons au championnat de France de Paintball, nous découvrirons cette compétition qui se déroule à partir du mois de septembre de chaque année.

Nous avons déjà représenté la commune de Péron à Châlons sur Saône (71) et le 09 octobre 2005 nous nous sommes rendus à St Etienne (42). Nos prochaines compétitions se dérouleront le 13 Novembre à St Etienne (42), et le 11 décembre à Annemasse (74)

En cours d'année de nombreuses personnes viennent nous rejoindre au sein de notre association soit en payant une cotisation annuelle ou occasionnellement en louant le matériel.

Championnat à St Etienne (42)

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous joindre pour renseignements soit

Par email : (Les.Kamikazes@tele2.fr)

Ou par Tél.: (06 87 43 66 34)

Le Président : Mickaël DUMUR



OPERATION BRIOCHES 2005

Après déduction des différents frais, la vente des brioches au profit de l'ADAPEI de l'Ain a permis le versement de 1329.90€ Un grand bravo aux membres des sociétés de notre commune, venus en nombre, qui se sont acquittés avec efficacité de cette vente. Nos remerciements vont aux généreux donateurs ayant acheté les 400 brioches commandées en un temps record et à la boulangerie RINALDO qui, fidèle à son habitude, a fourni un excellent produit.

CINEMA
LE MERCREDI 21 DECEMBRE

A 15H30 : WALLACE ET GROMIT ET LE LAPIN GAROU



 Américain - 2005 - 1h25 - Couleur - Visa : 113661

Wallace et gromit : le mystère du lapin Garou

Titre original : **Wallace & Gromit - The Curse Of The Were-Rabbit**

Un film d'animation de [Nick Park](#), [Steve Box](#)

Le concours de légumes géants étant perturbé par de voraces lapins, on fait appel à Wallace et Gromit. Devant le nombre de bestioles capturées, Wallace décide de les déconditionner en les bombardant d'ondes hypnotiques antilégumes. Mais à jouer avec les lois de la nature, il risque bien de réveiller le Lapin-Garou qui sommeille...

A 18H00 ; OLIVER TWIST



 Français - 2004 - 2h05 - Couleur - Métrage : 3420.00

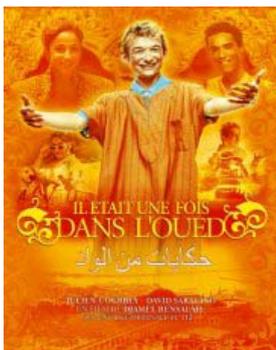
Oliver twist

Un film d'aventures de [Roman Polanski](#)

avec [Barney Clark](#), [Ben Kingsley](#), [Jamie Foreman](#), [Mark Strong](#)

Mal nourri et exploité, Oliver Twist échoue dans la bande de voleurs de Fagin. Arrêté, il s'attire la bienveillance du brave Brownlow, qui le prend sous sa coupe. Mais Fagin retrouve Oliver et l'oblige à cambrioler son bienfaiteur. Le gamin est précipité dans une série d'événements tragiques qui l'obligent à choisir son destin...

A 20h30 IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUED



 Français - 2004 - 1h33 - Couleur - Métrage : 2544.48

Il était une fois dans l'oued

Une comédie de [Djamel Bensalah](#)

avec [Julien Courbey](#), [David Saracino](#), [Marilou Berry](#), [Karina Testa](#)

En 1988, alors que tout le monde ambitionne d'aller faire fortune en Amérique, le blond Johnny Leclerc, lui, ne rêve que de devenir petit épicier en Algérie. Voici l'histoire de la réussite du premier passager clandestin de l'Algérie...

ET POUR LE JEUDI 12 JANVIER 2006

A 17.30 LE MONDE DE NARNIA Chapitre 1 - le lion la socière blanche et l'armoire magique réalisé par Andrew Adamson

A 20.30 JOYEUX NOEL réalisé par Christian Carion avec Guillaume Canet, Diane Kruger Benno Furmann

Tarifs

Entrée adulte : 4.60 Euros

Entrée enfant : 3.50 Euros

SAPEURS POMPIERS

Consignes d'Automne :

L'approche de l'hiver entraîne la mise en marche de vos installations de chauffage. Nous voulons profiter de cette époque pour vous rappeler les consignes de sécurité liées à leur fonctionnement , mais aussi celles qu'entraînent l'utilisation de moteurs à explosion (voiture , groupe électrogène , tondeuse , ...).

Que faut-il faire ?

- * Ne jamais boucher les grilles d'aération
- * Faites ramoner chaque année vos conduits de cheminée et d'évacuation de gaz brûlés
- * Remplacer votre petit chauffe eau s'il date d'avant 1978
- * Ne bricolez pas vos appareils , faites les entretenir par un professionnel
- * N'allumez votre poêle à charbon que quand il fait froid
- * Ne laissez jamais un moteur à explosion tourner dans un lieu sans aération

Que risquez vous si vous ne respectez pas ces consignes ?

- * Un départ d'incendie
- * Une intoxication au monoxyde de carbone

Les appareils au fuel , au bois , au gaz ou au charbon fonctionnent mal lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les produits de combustion sont mal évacués . Dans ces conditions , ils peuvent produire un gaz : LE MONOXYDE DE CARBONE .

Ce gaz toxique ne se sent pas et ne se voit pas , ce qui le rend particulièrement dangereux . Il peut entraîner la mort par intoxication , c'est à dire par empoisonnement .

Quelques signes d'intoxication au monoxyde de carbone maux de tête , vertiges , nausées , vomissements , grande fatigue , perte de connaissance et paralysie .

Que faire en cas d' intoxication ?

- * Arrêter vos appareils
- * Aérer les pièces

Appeler immédiatement les services d'urgences (SAMU: 15 ou POMPIER : 18)

- * Et bien sûr , faites contrôler l'installation .

Nous vous informons que la tournée des calendriers débutera le Dimanche 27 Novembre 2005 .

Si vous vous sentez l'âme de vouloir secourir les vôtres et les autres venez nous rejoindre au sein du corps des pompiers de Péron .Veuillez contacter Mr Cunier Pascal au 06/23/19/44/11 .



LA SOCIETE MUSICALE LA BONNE HUMEUR

A LE PLAISIR DE VOUS INVITER A SON



CONCERT DE NOEL



LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 2005

A PARTIR DE 15 H00

**A LA SALLE POLYVALENTE
DE ST JEAN DE GONVILLE**

Avec la participation de :

ORCHESTRE JUNIOR DE LA BONNE HUMEUR

ORCHESTRE SENIOR DEPARTEMENTAL

VENEZ TOUS NOUS ECOUTER DES 15 H00 ET PARTAGER AVEC NOUS LE « VERRE DE L'AMITIE »

*Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le
jeudi 26 janvier 2006 à 18 h 30
à la Salle Champ Fontaine.*

URGENT: Recherche local

Je cherche un local, si possible écarté des lieux de vie commune, parce que mon projet est d'installer un atelier de sculpture, mais pas exclusivement. Je pratique aussi l'écriture, la peinture parfois, de temps en temps le travail du verre ou des métaux. C'est donc un lieu susceptible d'accepter des contraintes de bruit, de poussière, et qui pourrait à terme devenir un lieu de rencontre et d'échanges entre tous ceux qui, dans leur petit coin, font un peu comme moi.

Le but n'est pas, bien entendu, de créer un "bistrot artistique", bien que ce serait une excellente motivation d'échanges et de rencontres. En revanche, et compte tenu de la pression immobilière, je ne peux pas assumer la charge exclusive individuelle d'une location aux prix courants pratiqués dans notre Sud Gessien. Comme je n'ai pas le bonheur d'être natif du pays, je n'ai que fort peu de contacts possibles. Je ne connais pas assez le tissu socio-culturel du pays, et tous ces manques me laissent un peu déçu de ne pouvoir avancer plus loin.

C'est là que la population pourrait m'aider à trouver un lieu, l'idéal étant situé pas trop loin avec quelques commodités : courant électrique, eau et peut-être une cheminée, un vieux poêle, que sais-je ? J'ai déjà essayé auprès de divers habitants natifs du pays.

Je suis persuadé que nombre de mes concitoyens, hommes et femmes, jeunes et vieux, ont envie de faire quelque chose. Je suis intimement convaincu qu'il suffirait de pousser un tout petit peu ces envies par l'octroi d'une concession amphitéotique. Mais ce serait bien présomptueux de ma part d'imaginer que je serai bénéficiaire de ce type d'aide. En revanche, une association pourrait en bénéficier sous cette forme, ou sous une autre.

Voilà ce qui me trotte depuis plusieurs années, autant pour avancer moi-même dans mes projets de réalisations artistiques que pour tenter de faire vivre un peu plus notre quartier, notre hameau, notre village et ses alentours. Le "métro-boulot-dodo" ne peut me satisfaire, et je suis sûr qu'ils sont nombreux, ceux qui ont envie de faire par eux-mêmes.

Jean-Louis LATSAGUE

ART et BIEN ETRE

Créations artistiques individuelles & en groupe

765 Rte de Lyon Logras 01630 - Péron

04 50 56 51 70

Email:

Pirraudl@wanadoo.fr

jean-louis.latsague@cern.ch

L'imagination est plus importante que le savoir (Albert Einstein)

Le poète est un enfant qui n'en revient pas d'être homme

Vends cuisinière à bois émaillée blanche, marque "l'Econome" avec circuit d'eau.
Prix à débattre. Pour tout renseignement, contacter le 04.50.56.34.91".

Pour le Centre de Loisirs

-Recherche d'un animateur pour le mercredi et vacances pour l'année.

-Nous recherchons un frigo.

-Nous cherchons des tentes camping minimum 4 places pour les camps d'été 2006.

Qui voudrait garder mon chien "AIREDALE" pendant 3 ou 4 jours par semaine pendant l'hiver, moyennant dédommagement ?

M. MESNIL 04.50.56.37.75

Un siècle d'histoire pour Mme TERRIER!



Mme Elise TERRIER

Née le 11 décembre 1905 à Logras, vit toujours dans la même maison

Du temps de mon enfance, les premiers instituteurs de Logras furent Monsieur et Madame Préau; l'école bien qu'obligatoire, n'était pas suivie régulièrement par tous les enfants; nous devions en priorité aider notre famille.. Les tâches les plus courantes étant de rentrer le bois, de ramasser les pommes de terre ou les châtaignes selon la saison, mais surtout de garder les vaches, car à cette époque, tout le monde était paysan. Nous aidions à transporter à la fruitière matin et soir le lait de la traite.

Je me rappelle que les hivers étaient plus rugueux et qu'il n'était pas rare d'avoir de bonnes épaisseurs de neige de novembre à mars, la neige étant alors déblayée par les chevaux traînant le triangle. Nous jouions alors à descendre du haut du village jusqu'en bas sur de grandes luges en bois, fabriquées à la maison. L'été, nous jouions plutôt à la balle, faite de vieux tissus. A la maison nous avions un petit cheval de bois ramené de Genève; il était l'attraction de tous les enfants du quartier; mon frère Marcel Cuzin qui voulait devenir charcutier, l'a un jour tout écorché.

La première orange que j'ai mangée m'a été offerte pour mes 10 ans. Je garde l'image d'un village plus animé que maintenant; il y avait plus de vie dans les rues. Je ne garde pas beaucoup de souvenirs de la guerre 14-18, sinon que les femmes avaient beaucoup de travail aux champs à assurer.

Les filles, dès l'âge de 12/13 ans étaient placées comme employées de maison. Je suis partie à 17 ans à Oyonnax, ensuite à Lyon où j'ai retrouvé Marie Ferrollet, Irma Prodon, Augusta Fontanel. Nous nous amusions alors à employer le patois pour faire des plaisanteries. Les garçons poursuivaient rarement l'école après 12 ans; ils ne suivaient pas d'apprentissage, ils aidaient leurs parents à la ferme. Les hommes complétaient leurs revenus en travaillant à la construction de la voie de chemin de fer (commencée en 1897), et l'hiver en faisant des coupes de bois. Je me suis mariée en 1933 avec Gaston Terrier de St Jean que j'avais rencontré à une noce. Les principales fêtes étaient la St Antoine, fête du village; la St. Brice, fête de Farges; et la foire de Bellegarde le 16 novembre où chacun allait en train avec ses plus beaux habits.

A la suite du décès de mon époux en 1939, je suis revenue à Logras avec mes filles en 1941. Pendant l'occupation il était interdit de descendre vers la route après le couvre feu, les soldats allemands tenaient un poste de garde qui coupait le hameau en deux à la hauteur de la Gaine. Tout le monde était très effrayé surtout à la fin de la guerre à cause du drame d'Asserans. Dans les années 50, avec la construction du CERN et l'ouverture du marché de l'emploi en Suisse, beaucoup de jeunes ont arrêté les petites exploitations agricoles. Cela a été le début de la modernisation, nous avons eu l'eau sur l'évier vers 1954, alors que l'électricité était arrivée en 1920... En 1957 il y avait cinq voitures particulières à Logras.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 40 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 février 2006.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

Calendrier des fêtes

DECEMBRE 2005			
Samedi 3	COMITE DES FETES ET SOU DES	TELETHON	CF
Vendredi 9	PETANQUE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Vendredi 16	SOU DES ECOLES	ARBRE DE NOEL	CF
Samedi 17	BELOTE GESSIENNE	MARATHON DE BELOTE	CF
JANVIER 2006			
Dimanche 8	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	REPAS PRIVE	CF
Vendredi 13	TIOCANIE	REPETITION	CF
Vendredi 20	PECHE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Dimanche 22	SOU DES ECOLES	LOTO	CF
Samedi 28	BIBLIOTHEQUE	SOIREE ENFANT	CF
FEVRIER 2006			
Dimanche 5	MUSIQUE	LOTO	St Jean de Gonville
Mardi 7	BIBLIOTHEQUE	CONFERENCE	CF
Vendredi 10	TIOCANIE	REPETITION	Salle du Conseil
Vendredi 10	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	CF
Samedi 11	CHASSE	REPAS DANSANT	CF
Vendredi 17	PECHE	LOTO	CF
Samedi 25	CCAS	REPAS	CF
MARS 2006			
Vendredi 10	VERGER TIOCAN	ASSEMBLEE GENERALE	CF
Samedi 11	BIBLIOTHEQUE	SOIREE MUSIQUE	CF
Vendredi 17	TIOCANIE	REPETITION	CF
Samedi 18	COMITE DES FETES	THEATRE	CF
Vendredi 31	PETANQUE	LOTO	CF

LES MESSES

Père BERHAULT Bertrand
Presbytère de Challex,
Tél.:04 50 56 30 35

DECEMBRE 2005

DIMANCHE	11	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	18	FARGES	10 H 30
SAMEDI	24	COLLONGES	21 H 30
DIMANCHE	25	POUGNY	10H30

JANVIER 2006

DIMANCHE	1	PERON	10 H 30
DIMANCHE	8	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	15	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	22	PERON	10 H 30
DIMANCHE	29	COLLONGES	10 H 30

FEVRIER 2006

DIMANCHE	5	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	12	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	19	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	26	PERON	10H30

MARS 2006

MERCREDI	1	PERON	20 H 00
DIMANCHE	5	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	12	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	19	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	25	FARGES	10 H 30